

Règlement jeu concours « Le calendrier de l’Avent des 7 familles »

ARTICLE 1 _ OBJET DU CONCOURS

Le jeu concours « Le calendrier de l’Avent des 7 familles » a pour objectif de faire découvrir au grand public les richesses et les lieux insolites de l’agglomération transfrontalière d’Alzette Belval (Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Esch-sur-Alzette, Mondercange, Ottange, Rédange, Rumelange, Russange, Sanem, Schifflange, Thil et Villerupt) et de gagner un jeu de cartes « les 7 familles d’Alzette Belval ».

ARTICLE 2 _ DEROULE ET DUREE DU CONCOURS

Pendant toute la période de l’Avent (01-24.12.2022), une photo par jour sera publiée représentant une particularité de l’agglomération transfrontalière, avec une question. Les participants devront pour participer au jeu :

- Aimer et partager la page Facebook ou le compte Instagram du GECT Alzette Belval
- Répondre correctement à la question en commentaire du post facebook et instagram.

Le concours a lieu simultanément sur Facebook (GECT Alzette Belval) et sur Instagram (gect_alzettebelval_12). Il est possible de répondre sur l’un ou l’autre réseau social.

Les gagnants seront contactés en début d’année 2023.

ARTICLE 3 _ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est libre et gratuite. Elle est ouverte à tous et est limitée à un commentaire par photo par participant (sur Facebook ou sur Instagram). Le concours se déroule exclusivement en ligne. Pour participer, les participants devront :

1. Liker et partager la page Facebook du GECT Alzette Belval [<https://www.facebook.com/GECT-Alzette-Belval/>] / suivre le GECT Alzette Belval sur Instagram
2. Répondre à la question en commentaire

Seules les bonnes réponses offriront la possibilité d’un lot.

ARTICLE 4 _ LOTS

Les lots des gagnants seront définis en fonction du nombre de réponses justes par chaque participant sur la période. Toutes les personnes ayant répondu juste à au moins une question gagneront un jeu de carte « les 7 Familles d’Alzette Belval »

Le nombre de cadeaux gagné sera ensuite progressif en fonction du nombre de réponses justes* :

- 2 à 5 réponses justes : un jeu de cartes et une règle
- 6 à 10 réponses justes : un jeu de cartes, une règle et une sacoche de vélo
- 11 à 15 réponses justes : un jeu de cartes, une règle, une sacoche de vélo et une pompe de vélo
- 16 à 20 réponses justes : un jeu de cartes, une règle, une sacoche et une pompe de vélo, et un sac GECT Alzette Belval
- 21 à 23 réponses justes : un jeu de cartes, une règle, une sacoche et une pompe de vélo, un sac GECT Alzette Belval et une gourde
- 24 réponses justes : un jeu de cartes, une règle, une sacoche et une pompe de vélo, un sac GECT Alzette Belval, une gourde et un jeu de société « le jeu de l’Alzette ».

**Dans la limite des stocks disponibles (200 jeux de 7 familles, 150 règles, 100 sacoches de vélo, 50 pompes de vélo, 50 sac du GECT Alzette Belval et 3 jeux de l'Alzette). Un tirage au sort peut avoir lieu si nécessaire.*

ARTICLE 7 _ ACCEPTATION DU REGLEMENT

En participant au concours, le participant déclare accepter les conditions de participation publiées dans le présent règlement du concours.

ARTICLE 8 _ RECOURS

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir aux autorités compétentes françaises, le GECT Alzette Belval étant de droit français dont le siège est situé en Moselle à Audun-le-Tiche.